

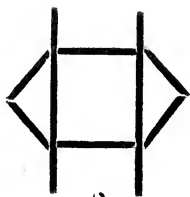
REVUE

DE LA

308P

NUMISMATIQUE BELGE;

1^{er} VOLUME.



TIRLEMONT,

P.-J. MERCKX, IMPRIMEUR DE LA VILLE.

MONOGRAPHIE NUMISMATIQUE BERRICHONNE,

de Mr. Pierquin de Gembloux.

L'Histoire monétaire et philologique du Berry est une des publications de l'infatigable Mr. Pierquin de Gembloux, auteur d'un nombre d'ouvrages si considérable que les écrivains les plus laborieux en seraient tout ébahis.

Mr. Pierquin, voué aux études et s'adonnant à la philologie par prédilection, s'est attaché spécialement au Berry.

« Pour un antiquaire ami des langues, un séjour dans le Berry » était, dit-il, une bonne fortune, qu'il eût été coupable de ne pas » savoir apprécier et saisir. Je ne crois pas que je puisse mériter ce » reproche, si l'on fait attention à tous les travaux que je lui ai » consacrés. » Et, en effet, une douzaine de publications relatives au Berry prouvent à l'évidence que Mr. Pierquin n'épargne pas ses veilles pour éviter le reproche de négligence.

Le volume dont nous allons analyser la partie numismatique, est un in-quarto de 500 pages de texte et 14 de préface. Il est enrichi de 17 planches lithographiées, qui présentent plus de 260 pièces, consistant en monnaies diverses, médailles, jetons, méreaux etc. (La première planche manque ordinairement aux exemplaires; elle offrait une carte géographique. La pierre s'en est malheureusement cassée pendant le tirage).

Ce volume n'est que le *premier tome* de l'ouvrage, imprimé à Bourges, en 1840.

Quand on confronte les figures avec le texte, on remarque, non sans quelque surprise, que, dans celui-ci, l'auteur ne s'est pas occupé de la plus grande partie des figures. Il semblerait que ce sont des planches préparées d'avance pour le texte des volumes suivants, dont l'apparition est d'autant plus désirée que l'on ne peut former que des conjectures fort incertaines sur la pensée qui a déterminé l'auteur à transporter dans le Berry plusieurs monuments monétaires attribués par les autres écrivains à d'autres localités.

Mr. Pierquin de Gembloux a constaté, dans ses publications antérieures, que le monde ancien était peuplé de Celtes. Il sait que les Hellènes (Grecs) n'étaient que les Celtes plus civilisés. « Un fait certain, dit-il en conséquence (p. 209), c'est que, déjà plus de 2000 ans avant notre ère, la colonie d'Inachus trouva des Pélagés Celtes dans l'Hellénie. La chronologie de tous les peuples anciens, réduite à des proportions raisonnables et concordantes, tend à démontrer mathématiquement que l'Europe fut peuplée exclusivement à son point central, au commencement du dixième *avatar*, et, par conséquent, au plus tard 5501 ans avant la naissance du Christ; et cette date précise est aussi certaine que toutes celles des grands événements antérieurs au X^e siècle de notre ère. C'est donc, aujourd'hui encore, un fait incontestable acquis à la certitude historique. Les Ibères orientaux, continue l'auteur (p. 210), les Kubés, les Avars, arrivés dans les forêts incultes et marécageuses de la terre, qui rappelait, à chaque pas, des preuves non équivoques du déluge universel, les obligea à choisir d'abord, et selon l'habitude des émigrations primitives, le point le plus central de la terre découverte : c'est la terre du milieu, *Meit-land*, comme on disait alors. » Aussi, Mr. Pierquin voit-il leurs établissements dans tous les *Médiolans*, *Insubre*, *Aulerc*, *Éburon*, *Inguernis*, *Santon*, *Ordovic*, etc.

« 1996 ans avant J.-C., c'est-à-dire l'an du monde 2008, — 562 ou seulement, selon d'autres, 151 ans après le déluge, la Gaule centrale, et très probablement l'Ibérie Kube étaient gouvernées par un roi nommé *Sarron*, homme remarquable par sa science, son habileté politique, ses talents militaires et sa sagesse. Occupé de physique et de philosophie, ce fut lui qui créa les prêtres connus sous le nom de *Sarronides*. Dans la même année, ajoute Bérose, l'an premier du règne de Nymbroth, *Sarron*, pour adoucir la férocité des hommes nouvellement réunis en société, institua l'enseignement public des lettres (p. 217, 218) ».

Nous citons ces quelques passages, pour montrer à l'évidence avec quelle prédilection l'auteur scrute les temps les plus reculés, les époques anté-historiques, où les investigateurs ne trouvent ordinai-

rement qu'une nuit impénétrable. Il s'y fraie courageusement des chemins impraticables, guidé par la philologie, qui lui révèle des dates inconnues. Il y marche avec conviction, indépendant de toute influence; il combine les argumentations historiques avec les inductions étymologiques, et, par mille opérations ingénieuses (*Épenthèse, Métaphore, Aphérèse, Syncope, Anastrophe, etc.*), il arrive victorieux à son but.

Nous ne voulons pas entrer en lutte avec Mr. Pierquin sur ce terrain, qui pour nous est très glissant; nous n'avons en vue que les monuments monétaires.

Ces monuments, toutefois, doivent subir les épreuves philologiques; nous en convenons sans peine, et l'auteur a raison de les examiner d'un œil scrutateur. Nous aimons à les considérer, comme il le fait lui-même, sous le point de vue historique: nous applaudissons à la tendance de ses recherches, qui rappellent constamment le lecteur aux idées traditionnelles dont les monuments populaires sont le type, en même temps qu'elles l'accoutument aux résultats de l'analogie, résultats si importants en eux-mêmes et si curieux.

La *monnaie gauloise* excite, tout d'abord, l'esprit d'indépendance du savant écrivain. En traitant cette matière, il se met, de franc jeu, en opposition avec ses devanciers. Une pièce encore inexplicquée, portant l'épigraphe *Ibruix*, lui suggère l'idée d'une peuplade des *Ibruiches*, qu'il identifie avec les Ibères-Bituriges-Kubi.

Il s'occupe ensuite d'un moule composé d'une terre argileuse, à grain très fin, et cuite au feu: ouvrage, dit-il, des Gaulois. D'où il établit un *alphabet biturigo-kubi*, composé de lettres empruntées aux différents alphabets des peuples (p. 40, 41, PL. II. 5.)

Toutes les pièces inscrites *Solimara* sont de Maubranche. Les pièces inscrites *Litavic* (nom du célèbre chef des Éduens) sont d'Avaricum, capitale des Bituriges. Comme la publication de l'ouvrage n'est pas achevée, nous ne pouvons pas encore juger le système que le savant écrivain a adopté pour attribuer aux Bituriges différentes monnaies gauloises antérieures à Alexandre-le-grand; mais en voyant, sur ses planches, outre *Litavic*, les pièces inscrites

Durat, Tricor, Cam, Cambothre, Vane, ainsi qu'une monnaie muette des Morins, toutes pièces qu'il attribue à la fabrication biturige, on peut supposer qu'il a assimilé Vane à Déol, à cause de son pentagone, et qu'il a donné la pièce des Morins à Vierzon, à cause de la branche de gui, analogue à la fleur de la monnaie de Vierzon, au moyen-âge. On peut dire encore, à la vue des mêmes planches, que, pour enrichir le Berry, Mr. Pierquin n'a pas craint de faire des excursions et de butiner dans d'autres cantons de la Gaule. Il s'est emparé indistinctement du patriote Litavicus et du traître Durat, pour les conduire tous deux, prisonniers, dans le Berry. Tout le monde sait que souvent les auteurs d'ouvrages numismatiques favorisent leur localité. Fidèle à cet usage, l'auteur de la monographie berrichonne semble vouloir confisquer une portion de la numismatique gauloise au profit de ses chers Bituriges.

Il pourra remarquer que nous ne partageons pas toutes ses assertions sur ce point de la science; mais il nous le pardonnera, nous en sommes certains; car il avoue lui-même (p. 273) que toutes les monnaies gauloises sont d'une attribution difficile, parce que nous n'avons absolument aucun des éléments indispensablement nécessaires pour les étudier. Législation, mœurs, coutumes, dialectes, tout nous est inconnu. — Cette ignorance absolue mériterait pourtant quelque restriction. Personne, par exemple, ne contestera l'attribution de la monnaie inscrite *Avaric* à la capitale des Bituriges; mais pourquoi dépouiller les Morins de celles qui sont inscrites *Murino*, etc.?

Pour l'époque des empereurs romains, notre auteur (p. 20) n'a pu rien avancer de positif.

Il donne peu d'exemples pour ce qui concerne les *monétaires mérovingiens*.

La *monnaie carlovingienne et suivante* est beaucoup plus riche, et très riche. A cette époque, Bourges était une ville éminemment monétaire, ayant trois hôtels de monnaies (p. 21).

Ici nous sommes forcés de déclarer une guerre ouverte à l'auteur. Nous aurions mieux aimé l'éviter, comme nous l'avons fait en d'autres occasions; mais il s'agit ici de défendre le Brabant contre une

agression berrichonne; il ne nous est pas permis de nous taire. Nous faisons cette déclaration de guerre en toute assurance et dans l'espoir que le savant de Gembloux se décidera de lui-même à quitter le champ de bataille sans combattre.

Après avoir examiné les espèces des trois monnayeries de Bourges, il indique les pièces des anciens comtes de Bourges; puis, exprimant le désir de retrouver les monuments monétaires des ducs de Berry, il embrasse l'opinion de Chaumeau, qui a attribué le *Mouton* ou l'*Agnel d'or* d'un duc Jean au Jean de France qui, en 1560, reçut le Berry en apanage, avec le titre de duché.

D'abord, nous contestons sans réplique au duc de Berry toute monnaie frappée à Bourges, ou quelque part ailleurs dans le Berry. S'il était, suivant Chopin, l'un des trente-et-un seigneurs qui avaient le privilège de monnayer, c'était à raison de ses autres possessions. Les fermiers de la monnaie royale empêchaient absolument l'existence d'un monnayage particulier à Bourges; et l'on peut voir dans Taumasière que la couronne, en donnant la seigneurie du Berry au troisième fils de Jean, réserva spécialement les régales et le droit de battre monnaie. C'est aussi à cette condition que Jean le père avait reçu le Berry en apanage.

Il reste donc uniquement à décider à quel duc le mouton d'or (n° 15 de la PL. III), dans l'ouvrage de Mr. Pierquin, doit être attribué : à Jean-sans-peur, duc de Bourgogne, ou à Jean III le victorieux, duc de Brabant.

Il n'est pas besoin, à notre avis, de discuter longtemps pour attribuer cette pièce à Jean III le victorieux. Mr. Herman, de St.-Omer, nous a donné tout récemment des arguments décisifs, à l'appui de cette attribution, dans sa lettre à Mr. le Directeur du puits artésien.

Quant à l'autre pièce (n° 16 de la PL. III), nous ne l'avons pas encore vue en nature.

Les articles sur les *méreaux et jetons de Bourges* sont admirables dans l'ouvrage de Mr. Pierquin. Il a su donner le plus vif intérêt à cette branche de monuments malheureusement trop négligée, on pourrait même dire, injustement dédaignée par la plupart des ama-

teurs, quoiqu'elle soit propre à exciter une louable émulation pour la science dans les localités qui les possèdent.

On sera sans doute étonné de trouver sous le titre : *Chapitres de Bourges*, un traité sur les médailles spintriennes; mais l'étonnement cessera, lorsqu'on saura que l'auteur, dans son explication de ces médailles, range les anciennes *tessères* dans la classe des méreaux, et considère les spintriennes comme des méreaux lupanaires.

Les *méreaux* connus de Bourges sont ceux de l'église patriarcale de S^t. Étienne, ceux de la chapelle de S^t. Sauveur, de l'église de la S^{te}. Vierge (à l'occasion de laquelle on trouve la description de la fête des ânes), de S^t. Ursin, de S^t. Pierre, de S^t. Pierre-le-Marché. Quant aux méreaux de S^t. Cyrice (p. 157; PL. V. 4; XIII, 20, 21, 22), l'auteur exprime quelques doutes : il hésite à décider s'ils n'appartiennent pas plutôt à Nevers. Il y a aussi des méreaux indéterminés, qu'on trouve dans le Berry, comme ailleurs. Le coin de ces méreaux, commun à un grand nombre de localités et d'établissements, est répandu partout.

De ce chef, l'auteur (p. 154) rejette, avec raison, l'hypothèse de la fabrication des méreaux par Jeanne de Valois; mais, d'un autre côté, nous ne pouvons pas admettre la pièce portant le nom de cette sainte (p. 158; PL V, 5) frappée seulement à l'occasion de sa canonisation. Cette pièce n'est pas un méreau : c'est une pièce pieuse, comme beaucoup d'autres qui ont dû être frappées à Bourges, à cette époque; c'est une *médaillette*, une image *médailleur*, destinée à être attachée aux rosaires, que l'on portait suspendus au cou, comme un talisman sacré qui préservait du malheur, et qui, pour ranimer la piété, rappelait sans cesse à l'invocation d'un saint ou d'une sainte. On en a fabriqué beaucoup, on en fabrique encore en Belgique, en Autriche, en Italie, et ailleurs. Il est même probable que la Belgique est le sol originaire, la terre classique de ces images *médailleur*.

La qualification de *jetons* est généralement donnée à toutes les pièces légères qui ne sont ni monnaies, ni médailles. Mr. Pierquin semble vouloir écarter de cette catégorie : 1^o les pièces relatives à l'inauguration ou installation des maires, des archevêques, des

évêques, etc.; 2° diverses autres pièces de circonstance. Il pense (p. 164) que l'usage des pièces inaugurales est complètement inconnu à toutes les autres villes de France. Il est pourtant dans l'erreur, à cet égard; car nous avons vu des séries de pièces se rapportant aux maires de Tours, de Rouen, etc.; et nous pensons que la plupart des villes de France possèdent des séries de ce genre, espèce de fastes consulaires, que l'on a tort de ne pas publier.

Ces pièces de Bourges ne datent pas de très loin. La plus ancienne qui porte une date et le nom du maire (celui de *Daniel MILET*), est de 1608. La pièce d'Antoine BIGOT, installé en 1645, offre le nom de ce magistrat avec une double date (PL. V, 7), celle de 1645, et la date antérieure de 1655, époque inaugurale de la magistrature de JAUPITRE. Ce qui prouve que le coin portant les armoiries de la ville et l'épigraphe populaire : *Summa imperii apud Biturigas* était conservé à l'hôtel des monnaies et employé à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il fût usé ou brisé sous les coups du balancier.

Mr. Pierquin dit (p. 184) que les armoiries de la ville de Bourges ont subi un changement et qu'elles ont été chargées de trois fleurs de lys par un octroi de Louis XIV. Ce changement a dû arriver entre 1652 et 1655; car les armoiries des pièces portant la date de 1655 (PL. V, 7; — XI, 5) sont chargées de fleurs de lys, et celles des pièces de 1652 (PL. XI, 15) portent simplement les trois moutons, deux et un. Les pièces de 1617, 1615, 1573, 1557 (PL. XI, 1, 12; — PL. VIII, 15, 16) n'offrent également que les trois moutons. Toutes les autres, à ces mêmes armoiries (PL. VIII, 15, 14; — XI, 1, 2, 2', 14), sont évidemment antérieures à la date de 1652.

La ville de Bourges recouvra, en 1485, le droit d'élire son maire et ses échevins, droit dont elle avait été privée par Louis XI, et que proclame l'épigraphe : *Summa imperii apud Biturigas*. Entre 1682 et 1695, la charge de maire étant vénale et devenant perpétuelle et héréditaire, l'épigraphe disparut, pour ne plus se montrer qu'en 1857 (PL. VII, 4), comme souvenir des communautés détruites par le mouvement des choses humaines. Il faut donc absolument admettre que toutes les pièces munies de cette épigraphe ont été frappées par les autorités municipales.

A cette classe il faut rapporter la pièce anonyme et sans date : *in hoc signo vinces* (PL. VIII, 14); d'autres, également sans date, de la justice (PL. XI, 2'', 2'''); la pièce de 1557, au nom du roi Henri II (PL. VIII, 16); celle de 1608, au nom de Henri IV (XI, 5 — maire : Daniel MILET); celle de 1615, du couronnement (PL. XI, 12 — maire : Claude GASSOT); enfin, les pièces de 1652 et 1655 au nom de Louis XIII (XI, 5, 15 — maires : Guillaume LEPRAT et JAUPITRE. Et les pièces de cette époque qui n'offrent que les armoiries de Bourges sont l'ouvrage des autorités de la couronne qui résidaient dans cette ville; de la chambre des comptes (PL. XI, 14); de l'hôtel des monnaies, année 1617, (XI, 1), et d'autres (PL. VIII, 13, 15).

Les pièces connues des archevêques ne sont pas nombreuses : il n'y en a que cinq (PL. IX).

Nous engageons Mr. Pierquin à nous donner, dans les volumes suivants, les listes complètes des archevêques, des maires, des seigneurs, et, en général, des personnes qui ont battu ou fait battre monnaie, afin de faciliter la recherche des pièces dispersées, et leur explication en faveur du Berry.

Mr. Pierquin distingue les *Gectoirs* des *Jetons*. Cette distinction est, au fond, très juste; malheureusement, les dénominations données à ces pièces n'y répondent pas. On les qualifie indistinctement, même dans leur fabrication, de *Gets*, *getoirs*, *jets*, *jetons*. Ne serait-il pas mieux de dire, au lieu de *gettoirs*, *jetons de compte* (*Calculi—Rechenpfennig*, en allemand), et d'appeler les autres, *jetons de circonstance* ou *jetons historiques*; mais cette distinction, très juste, aussi, disparaît par la confusion des légendes et des empreintes qui distinguaient ces pièces dès l'origine. Les *calculi* (*rechenpfennig*) reçurent l'empreinte historique, et ils ne se distinguent plus de ceux-ci que par le nombre et par l'usage.

Notre auteur cherche l'origine des jetons de compte dans la fabrique de Nuremberg et donne admirablement bien la description de la façon de compter. Réellement Nuremberg fournit à tout le monde et particulièrement à la France une masse énorme de pièces de sa fabrique. Les Nurembergeois se sont emparés de cette industrie avantageuse, qui roulait d'abord sur les *abaques* et qui s'est

ensuite appliquée aux pièces servant de marques dans différents jeux. Après avoir contrefait les calculs de différentes localités, entre autres ceux des Pays-Bas et de la France, ils reproduisirent les coins de toutes sortes de médailles historiques.

Pour le coin de ces getoirs, de ces calculs, Bourges se servit de son mouton armorial, qui est qualifié de mouton du Berry. Il est probable que ces getoirs eux-mêmes reçurent aussi le nom de moutons, et que les pièces au même coin portant dans leur légende les mots : *heurt bien mouton; de la ton sui noume* (p. 199), ou *hurte bien mouton, de laton sui noumes*, sont, au moins pour la plupart, de la fabrique de Bourges. La légende y offre une équivoque ou double sens. Ces moutons se heurtant sur l'*abacus* rappellent les mouvements des bêtes ovines, lorsqu'elles s'entrechoquent.

Nos réflexions sur ce premier volume de l'histoire monétaire du Berry ont pris une extension qui dépasse les limites que nous avions d'abord voulu nous imposer. Cependant, il y a encore dans ce volume bien des questions qui mériteraient une attention spéciale. Il est impossible de tout dire dans une analyse.

Nous avouons enfin que l'infatigable auteur a stimulé notre curiosité : nous attendons avec impatience l'apparition du second volume, où seront examinées les monnaies seigneuriales et où seront produites des idées nouvelles, toutes inattendues, qui compléteront, pour le Berry, une monographie monétaire rédigée sur un plan vaste et unique jusqu'aujourd'hui.

J. LELEWEL.

